

Je reprends les éléments vous concernant dans l'ordre de la déclaration internet :

1/ **Parent isolé**, vous avez donc droit à une part supplémentaire même si vous percevez une pension alimentaire, veillez à cocher la case T (premier surlignage rose) :

2/ **Fils majeur dans l'année**, son statut ne change donc pas pour l'année 2022, cependant si votre fils n'apparaît pas sur votre déclaration vous devez le renseigner ici (second surlignage rose qui amène sur la seconde image : renseignements concernant votre enfant) :

**VOTRE SITUATION FAMILIALE**

---

**SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2022** Notice

■ **VOUS ÊTES** : Célibataire (ou vivant en union libre)

Si en 2022 vous souhaitez signaler un mariage, un Pacs ou le décès de l'usager [Cliquer ici](#)

- Vous viviez seul(e) au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (ou au 31 décembre 2022 en cas de divorce / séparation / rupture de Pacs en 2022) et vous avez un enfant :
  - majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur en son nom propre)
  - ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul(e).  L
- Vous ne viviez pas seul(e) au 1<sup>er</sup> janvier 2022  N
- Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention « invalidité ».  P

**PARENT ISOLÉ** Notice

Vous êtes célibataire et, au 1er janvier 2022, vous viviez seul(e) avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez la case.  T

---

**PERSONNES À CHARGE EN 2022**  Notice

Indiquez les informations relatives à vos enfants et aux autres personnes comptées à charges ou rattachées

**Enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 01.01.2004 au 31.12.2022) ou handicapés quel que soit l'âge**

Vous n'avez déclaré aucun enfant dans cette catégorie.

[Déclarer un enfant à charge](#)

**Enfants en résidence alternée ou à charge partagée, non mariés de moins de 18 ans (nés du 01.01.2004 au 31.12.2022) ou handicapés quel que soit l'âge**

Vous n'avez déclaré aucun enfant dans cette catégorie.

[Déclarer un enfant à charge](#)

**Autres personnes invalides à charge, vivant sous votre toit**

Vous n'avez déclaré aucune personne dans cette catégorie.

[Déclarer une personne à charge](#)

Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul(e).

**Ajout d'une personne à charge**

Civilité \*  Monsieur  Madame

Nom de naissance \*

Nom auquel vos courriers seront adressés \*

Prénoms \* dans l'ordre de l'état civil

Date de naissance \* au format JJ/MM/AAAA

Département de naissance \* si né à l'étranger, saisir 99

Commune de naissance \*

Tous les champs signalés par un astérisque (\*) sont obligatoires

Titulaire de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité (cocher la case)

Nom et adresse de l'autre parent

« Annuler Valider »

Puis vous allez devoir sélectionner les rubriques pour votre situation, elles sont surlignées :

**REVENUS**

- Traitements, salaires
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
- Salaires, gains d'actionariat salarié
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
- Revenus de capitaux mobiliers
- Plus-values et gains divers
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros Location non meublée
- Revenus fonciers Location non meublée
- Revenus exceptionnels ou différés
- Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
- Revenus agricoles
- Revenus industriels et commerciaux professionnels
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels Autres que les locations meublées non professionnelles
- Revenus des locations meublées non professionnelles
- Revenus non commerciaux professionnels
- Revenus non commerciaux non professionnels

**DONNÉES COMPLÉMENTAIRES DE LA DÉCLARATION DE REVENUS DES INDÉPENDANTS**

Déclaration de revenus des indépendants :

- Travailleurs indépendants (Auto-entrepreneurs : vous n'êtes pas concernés et ne devez pas cocher cette case)
- Affiliés au régime des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés - P.A.M.C
- Affiliés au régime des indépendants agricoles

**CHARGES**

- Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses
- Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc.
- Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Censi-Bouvard, Dispositif Loc'Avantages)
- Investissements Outre-Mer

**CHARGES**

- Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses
- Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc.
- Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Censi-Bouvard, Dispositif Loc'Avantages)
- Investissements Outre-Mer

**PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE**

- Prélèvement à la source déjà payé (retenue à la source sur les salaires et pensions, acomptes), remboursement de trop-prélevé déjà obtenu.

**DIVERS**

- Comptes à l'étranger, Revenus de source étrangère, Reprise de réductions ou de crédits d'impôts, Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales, Revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS

**NON-RÉSIDENTS**

- Retenue à la source des non-résidents

**IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE**

Si votre patrimoine net imposable au 1er janvier 2023 est supérieur à 1 300 000 €, veuillez cocher la case suivante.

- Impôt sur la fortune immobilière

[Précédent](#) [Suivant](#)

3/ **Salaires**, à contrôler toujours, ligne 1AA pour nous, quand vous cliquez sur le petit crayon à droite de la case tous vos employeurs apparaissent avec le total des salaires perçus chez chacun.

VOS REVENUS	
<b>TRAITEMENTS, SALAIRES</b>	
	<a href="#">Notice</a>
Traitements et salaires connus	1AJ <input type="text"/>
Retenue à la source	<input type="text"/>
Revenus des salariés des particuliers employeurs	1AA <input type="text"/>
Retenue à la source	<input type="text"/>
Abattement forfaitaire <i>Assistants maternels/familiaux, journalistes</i>	1GA <input type="text"/>
Heures supplémentaires et jours RTT exonérés	1GH <input type="text"/>
Pourboires exonérés	1PB <input type="text"/>
Prime de partage de la valeur exonérée	1AD <input type="text"/>
<i>En cas de majoration du seuil d'exonération</i>	1AV <input type="checkbox"/>
Revenus des associés et gérants <i>article 62 du CGI</i>	1GB <input type="text"/>
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs	1GF <input type="text"/>
Autres revenus imposables <i>Chômage, préretraite</i>	1AP <input type="text"/>
Retenue à la source	<input type="text"/>
Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF <input type="text"/>
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG <input type="text"/>
<b>Vous souhaitez poursuivre l'étalement de votre prime de départ à la retraite ou en préretraite (l'étalement des primes perçues en 2020, 2021 ou 2022 n'est plus possible), cliquez-ici</b>	1AK <input type="text"/>
Souhaitez-vous opter pour les frais réels ?	<a href="#">Option frais réels</a>
<small>Salariés ayant travaillé en Suisse dans les cantons de Berne, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Vaud, Valais, Neuchâtel et Jura et détenteurs de l'attestation n° 2041 AS/ASK</small>	
Saisissez le salaire brut total versé par votre employeur suisse (en francs suisses). 8TJ <input type="text"/> (francs suisses)	
<small>Attention : Remplissez cette rubrique afin que l'attestation n° 2041 AS/ASK vous soit automatiquement adressée l'année prochaine. Conservez le certificat de salaire (Iohnausweis), il pourra vous être réclamé en cas de contrôle.</small>	
<small>Veillez également et obligatoirement compléter la déclaration annexe n° 2047.</small>	

4/ **Frais réels**, vous allez pouvoir les détailler en cliquant sur la zone surlignée en rose ici :

VOS REVENUS	
<b>TRAITEMENTS, SALAIRES</b>	
	<a href="#">Notice</a>
Traitements et salaires connus	1AJ <input type="text"/>
Retenue à la source	<input type="text"/>
Revenus des salariés des particuliers employeurs	1AA <input type="text"/>
Retenue à la source	<input type="text"/>
Abattement forfaitaire <i>Assistants maternels/familiaux, journalistes</i>	1GA <input type="text"/>
Heures supplémentaires et jours RTT exonérés	1GH <input type="text"/>
Pourboires exonérés	1PB <input type="text"/>
Prime de partage de la valeur exonérée	1AD <input type="text"/>
<i>En cas de majoration du seuil d'exonération</i>	1AV <input type="checkbox"/>
Revenus des associés et gérants <i>article 62 du CGI</i>	1GB <input type="text"/>
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs	1GF <input type="text"/>
Autres revenus imposables <i>Chômage, préretraite</i>	1AP <input type="text"/>
Retenue à la source	<input type="text"/>
Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF <input type="text"/>
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG <input type="text"/>
<b>Vous souhaitez poursuivre l'étalement de votre prime de départ à la retraite ou en préretraite (l'étalement des primes perçues en 2020, 2021 ou 2022 n'est plus possible), cliquez-ici</b>	1AK <input type="text"/>
Souhaitez-vous opter pour les frais réels ?	<a href="#">Option frais réels</a>
<small>Salariés ayant travaillé en Suisse dans les cantons de Berne, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Vaud, Valais, Neuchâtel et Jura et détenteurs de l'attestation n° 2041 AS/ASK</small>	
Saisissez le salaire brut total versé par votre employeur suisse (en francs suisses). 8TJ <input type="text"/> (francs suisses)	
<small>Attention : Remplissez cette rubrique afin que l'attestation n° 2041 AS/ASK vous soit automatiquement adressée l'année prochaine. Conservez le certificat de salaire (Iohnausweis), il pourra vous être réclamé en cas de contrôle.</small>	
<small>Veillez également et obligatoirement compléter la déclaration annexe n° 2047.</small>	

Voici comment remplir votre situation, l'explication dans la partie « détail » est à votre appréciation, celle que je vous propose n'est qu'une possibilité :

**FRAIS RÉELS** - [REDACTED]

[Notice](#)

Avez-vous des frais de déplacement ?  oui  
 non

Pour des frais de transport en commun, cliquez sur « non » et inscrivez directement la somme dans la case pour les frais réels (1AK, 1BK etc.).  
Si vous utilisez à la fois les transports en commun et un véhicule personnel, cliquez sur « oui » et inscrivez le montant correspondant aux transports en commun dans « Montant de vos autres frais ».

Souhaitez-vous utiliser le barème kilométrique ?  oui  
 non

Nombre de véhicules :

Automobile Diesel 5CV Nb de kilomètres dans l'année :

Frais de déplacement retenus :

Montant de vos autres frais :

Total des frais réels retenus : **1AK**

**Détail**

Frais kilométriques :  
Salarée pour plusieurs employeurs particuliers, l'utilisation de mon véhicule personnel est obligatoire de par ma profession.

Frais de repas :  
308 jours de travail durant lesquels je ne peux rentrer chez moi, le temps de trajet ne correspondant pas à mon temps de pause. Je prépare en général mon déjeuner que je prends dans mon véhicule. J'utilise donc pour le calcul le montant prévu par l'administration fiscale de 5€ par repas.

[Annuler](#) [Valider](#)

5/ Pension alimentaire perçue, vous devez renseigner le total pour 2022 case 1AO ici :

**PENSIONS, RETRAITES, RENTES**

[Notice](#)

Pensions, retraites et rentes **1AS**

Retenue à la source

Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 % **1AT**

Pensions en capital des plans d'épargne retraite **1AI**

Retenue à la source

Pensions d'invalidité **1AZ**

Retenue à la source

**Pensions alimentaires perçues** **1AO**

Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français **1AL**

Autres pensions de source étrangère **1AM**

**RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX**

[Notice](#)

Montant perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance

	Moins de 50 ans	De 50 ans à 59 ans	De 60 ans à 69 ans	À partir de 70 ans
Rentes perçues <small>Corrigez si le montant est inexact</small>	<b>1AW</b> <input type="text"/>	<b>1BW</b> <input type="text"/>	<b>1CW</b> <input type="text"/>	<b>1DW</b> <input type="text"/>
Rentes perçues par les non-résidents et rentes de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	<b>1AR</b> <input type="text"/>	<b>1BR</b> <input type="text"/>	<b>1CR</b> <input type="text"/>	<b>1DR</b> <input type="text"/>

[Précédent](#) [Suivant](#)

## 6/ Fils à charge en études supérieures, case 7EF ici :

VOS CHARGES	
RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT	
<a href="#">Notice</a>	
<b>Dons versés à des organismes établis en France</b>	
- Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 1000 €)	7UD <input type="text"/>
- Dons versés à des associations culturelles (maximum 562 €)	7UJ <input type="text"/>
- Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général, aux associations d'utilité publique, aux candidats aux élections	7UF <input type="text"/>
- Dons et cotisations versés aux partis politiques	7UH <input type="text"/>
<b>Dons versés à des organismes d'intérêt général établis dans un État européen autre que la France</b>	
- Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 1000 €)	7VA <input type="text"/>
- Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général	7VC <input type="text"/>
- Dons versés à des associations culturelles (maximum 562 €)	7UG <input type="text"/>
<b>Report de l'excédent de dons des années antérieures</b>	
	2017 2018 2019 2020 2021
	7XS <input type="text"/> 7XT <input type="text"/> 7XU <input type="text"/> 7XW <input type="text"/> 7XY <input type="text"/>
<b>Système de charge pour véhicules électriques</b>	
- dans l'habitation principale :	1 <sup>er</sup> système 7ZQ <input type="text"/>
- dans la résidence secondaire :	1 <sup>er</sup> système 7ZS <input type="text"/>
<b>Cotisations syndicales des salariés et pensionnés</b> <small>sauf option frais réels</small>	
	7AC <input type="text"/> Personnes à charge 7AG <input type="text"/>
<b>Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études</b>	
- Enfants à charge	7EA Collège <input type="text"/> 7EC Lycée <input type="text"/> 7EF Ens. Sup. <input type="text" value="1"/>

7/ Intérêts d'emprunt micro-crédit, ils ne font pas partie des intérêts pris en charge, je vous joins le texte des impôts, par ici : <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/5955-PGP.html/identifiant=BOI-IR-RICI-20210517>

8/ Ventes VINTED, elles sont exonérées d'impôts. Les sites comme le bon coin ou Vinted doivent déclarer à l'administration fiscale les montants annuels dépassant 3000€ ou 20 transactions.

9/ Prélèvement à la source, vous devez ici renseigner les prélèvements déjà faits s'il y a :

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	
<a href="#">Notice</a>	
<b>Prélèvement à la source</b>	
Prélèvement à la source déjà payé :	
- retenue à la source sur les salaires et pensions	8HV <input type="text" value="0"/>
- acomptes d'impôt sur le revenu	8HW <input type="text"/>
- acomptes de prélèvements sociaux	8HX <input type="text"/>
<b>Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu</b>	
- impôt sur le revenu	8HY <input type="text"/>
- prélèvements sociaux	8HZ <input type="text"/>
<a href="#">Précédent</a>	<a href="#">Suivant</a>

**10/ La fin de déclaration arrive**, on va vous proposer de faire connaître à l'administration la possibilité que votre interprétation et donc vos calculs de frais réels entre autres ne soient pas justes, vous pouvez donc cocher la case surlignée pour ceci quand vous n'êtes pas sûre de vous, bien sûr les calculs effectués pour vous de ma part sont justes et cette case n'est à mon sens pas utile.

**INFORMATIONS**

Pour toute question nécessitant une réponse rapide de l'administration, utilisez dans votre espace particulier, la rubrique « RUBRIQUE DU SITE / Question » en bas de page ou le service « Messagerie sécurisée » en haut de page.

Si vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration fiscale certains éléments de votre déclaration pour lesquels vous n'êtes pas certain de votre interprétation, signalez une mention expresse en cochant la case ci-contre.

En application de la loi « Informatique et libertés » vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des finances publiques. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités (voir notice).

[◀ Précédent](#) [Suivant ▶](#)

**11/ Avant dernière validation.**

Vous avez atteint la dernière rubrique de votre déclaration des revenus (déclaration principale).

Si vous souhaitez ajouter une déclaration annexe, utilisez le bouton correspondant situé à gauche de l'écran.

Si vous avez terminé la saisie de votre déclaration cliquez sur « Suivant » :

- vous visualiserez le résumé de votre déclaration et le calcul estimatif de votre impôt,
- ensuite vous procéderez à la signature électronique de votre déclaration :

- Déclaration des revenus (déclaration principale)

[◀ Précédent](#) [Suivant ▶](#)

**12/ Dernière validation, vous pouvez modifier ou signer électroniquement.**

Vous êtes sur le point de terminer votre déclaration...

... j'ai encore des corrections à apporter  
[◀ Corriger ma déclaration](#)

... j'ai terminé  
[Signer ma déclaration ▶](#)